

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3465-2024
Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes
pour le secteur industriel de la Ville de Magog

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3465-2024 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur industriel de la Ville de Magog.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour le secteur industriel, lequel a pour but de stimuler la croissance des entreprises dans le parc industriel et la création d'emplois de qualité.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 18 septembre 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière